



816, rue Principale, Saint-Herménégilde (Québec), J0B 2W0
Téléphone : (819) 849-4443 / Télécopieur : (819) 849-6924
municipalite@st-hermenegilde.qc.ca

AVIS PUBLIC ENTRÉE EN VIGUEUR

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ PAR LA SOUSSIGNÉE, GREFFIÈRE-TRÉSORIÈRE DE LA MUNICIPALITÉ, QUE :

Le conseil municipal lors de l'assemblée tenue le 5 décembre 2022, a adopté le règlement suivant:

RÈGLEMENT NO 326 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 82 CONCERNANT LE COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME

Cette modification vise les tarifs et les membres prévus au règlement 82.

Ledit règlement est déposé au bureau de la soussignée, au 816, rue Principale à Saint-Herménégilde. Toute personne intéressée peut en prendre connaissance aux heures d'ouverture du bureau et en avoir une copie moyennant les frais exigibles.

DONNÉ ce 6^{ème} jour du mois de décembre 2022.



Johanne Le Buis
Directrice générale et Greffière-trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, Johanne Le Buis, greffière-trésorière de la municipalité de Saint-Herménégilde, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut le 6 décembre 2022, en affichant une copie à chacun des deux endroits désignés par le conseil.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 6 décembre 2022.



Johanne Le Buis
Directrice générale et Greffière-trésorière